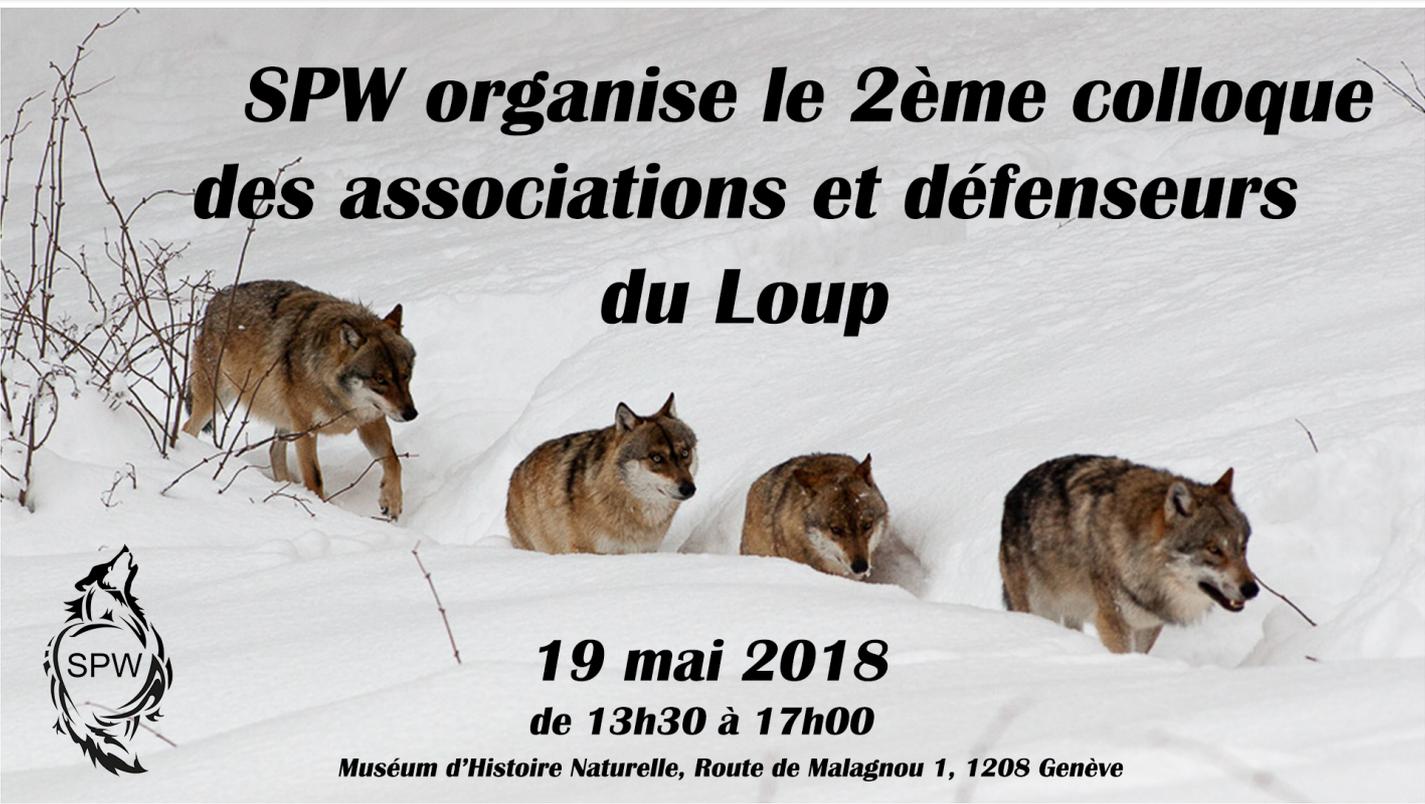


ANNALES 2018

du Colloque d'Associations Européennes et
Défenseurs du Loup



***SPW organise le 2ème colloque
des associations et défenseurs
du Loup***

***19 mai 2018
de 13h30 à 17h00***

Muséum d'Histoire Naturelle, Route de Malagnou 1, 1208 Genève



*Muséum d'Histoire Naturelle de Genève (Suisse)
Samedi 19 Mai 2018*

ORDRE DU JOUR :

1. Annales du 1er Colloque de mai 2017
2. Rappels des buts du colloque et pourquoi SPW
3. Validation des départements
4. Qui fait quoi
5. Les objectifs à venir
6. Divers



ANNEXES :

- Annexe 1 :** Diaporama PowerPoint
- Annexe 2 :** Organigramme
- Annexe 3 :** Charte pour le Loup

Préambule

Ce 2eme colloque se déroule au Muséum d'histoire naturelle de la ville de Genève. Une salle de conférence a été gracieusement mise à la disposition des associations organisatrices.

La trentaine de participants est accueillie par Pascal DELOBEL, qui nous rappelle que la SPW a vocation à devenir une structure de poids qui sera en mesure d'agir auprès des autorités, faire des projets de lois, diffuser des informations techniques et scientifiques recueillies à travers ses membres et / ou spécialistes.

Avant-propos

- **Enoncé de la situation actuelle :**

SPW est partie de l'idée d'organiser une structure qui regroupe un maximum de personnes et / ou associations.

- **Défenseurs du loup éparpillés et divisés :**

Actuellement, il existe beaucoup de défenseurs du loup (indépendants, associations, collectifs) éparpillés au niveau national et européen, avec des avis parfois divergents, et tout cela profite bien évidemment aux opposants.

- **Force adverse organisée et structurée, économiquement et politiquement puissante :**

Un constat évident : les opposants sont de grosses structures (industriels de la viande, éleveurs, chasseurs...) solidaires, qui disposent de soutiens / contacts, de moyens financiers importants et qui pèsent face aux autorités. Il faut donc réussir à s'unifier pour pouvoir avancer et agir sans perdre de temps.

- **Présentation des participants :**

- L'Association Animus et président de SPW, représentée par Fabrice MONNET
- La Convention Vie et Nature, représentée par Rodolphe GAZIELLO
- Le Klan du Loup, représenté par Muriel LIVIERO
- Anne-Marie MARIANI (via Skype)
- Membre indépendant SPW et Animateur / Coordinateur, Pascal DELOBEL
- Comité SPW : Fabrice MONNET (Président), Christianne DELOBEL (Trésorière), Muriel LIVIERO (Secrétaire Générale par intérim)

Parmi l'assistance comptant une trentaine de participants, sont présents Jean Claude QUINTALET (biologiste), Tiffany BOLZAN (biologiste), Florian LEBIEZ (consultant canidé).

- **Moyens techniques :**

Divers moyens techniques ont été déployés afin d'obtenir une audience large et optimale, notamment pour les personnes intéressées et dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'à Genève : *Skype, ligne téléphonique, Youtube, direct Facebook (participation écrite), avec confidentialité de rigueur.*

ORDRE DU JOUR

Prise de parole de Fabrice MONNET, président de SPW, pour énoncer l'ordre du jour. Il commence par remercier l'assemblée d'avoir fait le déplacement jusqu'à Genève et ouvre le débat sur le symbole de la vie sauvage.

1. Annales du 1er Colloque de mai 2017

*« Face aux décisions scandaleuses et honteuses des gouvernements, qui mettent à mal la survie de l'espèce *Canis lupus lupus* sur le plan national et européen. Face à l'urgence qui se fait ressentir à réagir avec force et détermination, Face à un constat d'impuissance quant aux pressions qu'exercent les lobbies agro-cynégétiques sur nos dirigeants, une volonté impérieuse s'est faite entendre dans nombres d'associations de protection animale, d'unir leurs forces. »*

Le premier colloque avait pour but de poser les fondations d'une future coalition d'associations pour la défense et la conservation de *Canis lupus lupus* au niveau européen. Certains choix ont déjà été prononcés comme celui de garder le socle administratif sur le territoire suisse. Il est par ailleurs primordial pour la crédibilité de cette coalition que chaque association qui souhaite y participer fasse l'objet d'un choix rigoureux afin de créer une organisation solide.

Fabrice MONNET rappelle les buts de SPW :

- La défense et la protection de l'espèce et ses sous-espèces au niveau européen, les partenariats avec les pays extra-européens sont privilégiés,
- La promotion du « zéro tir à tuer », comprenant toutes les sous-espèces de loup protégées,
- La reconnaissance et le maintien des conventions de Berne et de Washington,
- Des actions médiatiques afin de valoriser le rôle positif de *Canis lupus lupus* dans l'écosystème,
- Rassemblement des associations ayant des buts similaires à SPW afin de léguer aux générations futures une biodiversité équilibrée au sein de laquelle le loup a toute sa place.

• Postes actuels SPW

Fabrice MONNET (Président), Christianne DELOBEL (Trésorière), poste vacant pour le Secrétariat Général.

• Partenaires confirmés

Association le Klan du Loup, la Convention Vie et Nature, The Wolf Army, Association Animus.

• Moyens actifs (statuts, compte bancaire, site internet, page FB)

Les statuts ont été déposés, un compte bancaire SPW a été ouvert, un site internet a été réalisé (par François MARTINEZ, absent de l'assemblée mais que l'ensemble du comité remercie pour l'immense travail accompli), une page Facebook a été créée.

2. Rappels des buts de ce 2ème colloque et pourquoi SPW

- **Optimaliser la construction de SPW dès son début**

Rattraper l'avance qu'ont les adversaires en limitant les pertes de temps.

- **Faire de SPW un outil pour toutes les associations et défenseurs d'Europe**

Tous les défenseurs sont les bienvenus : indépendants, particulier, associations.

Fabrice MONNET expose des exemples précis de l'importance de *Canis lupus lupus* dans l'écosystème et les conséquences dramatiques de sa disparition sur l'environnement et l'ensemble de la biodiversité.

Objectifs établis de la structure SPW :

- Envoyer des délégués lors de commissions de département d'état
- Faire des propositions de projet de loi
- Présenter des rapports techniques et scientifiques de l'équilibre naturel et des solutions
- Soutenir des associations lors de leur démarche dans leur pays respectif
- Fédérer et coordonner les défenseurs, y compris hors associations.

Pascal DELOBEL explique l'importance de trouver des volontaires et que la partie juridique, entre autre, nécessite d'avoir des avocats ou des juristes (propositions de loi).

3. Validation des départements

Rodolphe GAZIELLO intervient pour la Convention Vie et Nature (présidée par Gérard CHAROLLOIS, l'une des grandes figures du biocentrisme en France) et fait état du loup en Europe et donc de la nécessité d'avoir une défense transfrontalière, via la structure européenne qu'est la SPW.

- **Présentation de l'organigramme (Annexe 2)**

- **Les départements incontournables**

Passage en revue des départements communs à toutes les associations :

- Comité SPW
- Secrétariat général
- Finances

Chaque participant, en tant que citoyen(ne) de la biodiversité est invité(e) à donner son avis et émettre des suggestions à tout instant. Pascal DELOBEL explique la notion de « comité ».

Dans l'idée le comité regrouperait :

- Des « vices-présidents » qui seraient les présidents d'associations diverses, notamment de part leur aisance naturelle à être en contact / négocier avec les autorités,
- Les responsables des différents départements SPW.

Pour le secrétariat général, qui constitue principalement un travail administratif et conséquent, Pascal DELOBEL précise que plusieurs bénévoles seraient nécessaires afin de se doubler / relayer.

• Les départements facultatifs

Présentation de l'organigramme (annexe 2). Rodolphe GAZIELLO précise que celui-ci n'est pas figé. Passage en revue des départements facultatifs, à savoir :

- Juridique
- Relations Extérieures

Il évoque ensuite les autres départements, tels que : Commission d'enquête, identification / statistique, suivi des actions, éducation / biodiversité (rattachées au secrétariat général), et pour finir communication / marketing (rattaché aux relations extérieures).

L'assemblée est sollicitée pour la validation de l'organigramme. Rodolphe GAZIELLO invite les participants à faire part de leurs suggestions éventuelles. Devant une hésitation générale, chaque département est revu dans le détail pour en faciliter la compréhension.

- Relations Extérieures —> Communication marketing :

Les relations extérieures englobent la communication, à savoir les relations avec les médias, les réseaux sociaux etc... On y rattache la partie marketing (infographie, visuels, réalisation de T-Shirts etc...) pour engendrer des finances.

Pascal DELOBEL rappelle que les relations extérieures ont également pour objectifs la rencontre d'autres associations, le suivi et/ou l'organisation de manifestations entre autres. Les bénévoles seront appelés à être mobiles et à établir un réseau de contacts. Ils génèrent aussi des rapports qui seront transmis au secrétariat général.

Intervention de Aloïk VAN DER HAAR, qui se demande si la structure SPW prévoit des cotisations afin d'aider la partie finance. Sa suggestion serait donc de l'ajouter à la partie Marketing. Pascal DELOBEL précise que la notion de cotisation a été réfléchi et qu'elle sera effectivement mise en place.

- Juridique :

Ce département sera un gros pôle de spécialistes (Avocats / juristes etc). Il concerne les actions à venir dans les différents pays et au sein de l'Union Européenne, comme par exemple la recherche au niveau des législations selon chaque juridiction / justice selon le pays respectif.

- Finances :

Département commun à toutes les associations, il s'agit de la trésorerie.

- Secrétariat général :

Il centralise tous les rapports et informations des départements qui lui sont rattachés :

* **Education / biodiversité** : regroupe toutes les activités destinées à informer sur le loup (intervention auprès d'établissements scolaires, conférences, colloques, débats etc...) Sur ce point, Florian LEBIEZ spécialiste canidés, nous explique en quoi consiste son travail. Il met l'accent sur le fait qu'il faut éduquer les professionnels, particuliers, collectivités, associations etc... pour qu'ils apprennent à communiquer et « connaître l'esprit du loup » afin de désamorcer les conflits.

* **Commission d'enquête** : Pascal DELOBEL nous explique qu'il est nécessaire d'aller chercher et de transmettre des informations fiables. Cette commission regroupe donc des enquêteurs qui iront chercher l'information en s'assurant de sa véracité sur le terrain.

* **Identification statistique** : reliée à la commission d'enquête, cette cellule aura pour objectif d'analyser les informations recueillies (scientifiques, biologistes etc...) Rodolphe GAZIELLO en profite pour mentionner la réticence de certaines associations à communiquer des informations concernant le Loup (localisation géographique, nombre d'individus...), puisque l'ONCFS (et autres chasseurs et Louveterie), s'en servent sous couvert d'enquêtes et de statistiques pour procéder à des opérations de prélèvement, donc de tirs à tuer. Toutes ces informations resteront internes à SPW.

* **Suivi des actions de terrain** : aura besoin de tous les comptes-rendus / retours des manifestations diverses (participation ou organisation). Les informations recueillies suivront au secrétariat général.

● —> Votes

L'assemblée passe ensuite aux votes à main levée pour la validation des départements.

~ **Juridique** : est validé à l'unanimité, 22 voix pour.

~ **Relations Extérieures** : est validé à l'unanimité, 22 voix pour.

~ **Communication marketing** : A la question « doit-il être englobé dans les relations extérieures ? » les votes révèlent 17 approbations, 4 contre et 1 abstention. Les intervenants, Christianne DELOBEL et Aloïk VAN DER HAAR, exposent leurs arguments. L'assemblée convient que ce département sera amené à évoluer.

~ **Secrétariat général** :

- **Education biodiversité** : Pour sensibiliser les générations futures. Validé à l'unanimité, 22 voix pour.

- **Commission d'enquête** : validé à l'unanimité, 22 voix pour.

Intervention de Jean-Claude QUINTALET qui nous partage son expérience dans les Abruzzes (Italie) au contact des bergers et avec lesquels il entretenait de bonnes relations. Les troupeaux étaient plus petits qu'en France et les éleveurs bien équipés (en chiens et en enclos). Les loups, même à courte distance, restaient non violents et finissaient par fuir l'Homme. Selon lui, l'avantage de cette commission est donc de pouvoir suivre les meutes, de pouvoir définir le nombre de petits et combien il en reste 6 mois après leur naissance. Car les résultats sont pessimistes et il n'en est pas fait état en France.

- **Identification statistiques** : 21 approbations, 1 contre. Intervention de Tiffany BOLZAN qui souhaite mettre l'accent sur le fait que l'interprétation des statistiques doit se faire par des spécialistes. Les interprétations pouvant en effet ne pas se montrer révélatrices.

- **Suivi Actions** : Suite à l'intervention de Patrick GROSCH qui explique que le nom de ce département prête à confusion, il est précisé qu'il s'agit en réalité du département « Actions de Terrain », sa validation est mise en suspens pour le moment.

4. Qui fait quoi

Passage en revue du cahier des charges pour chaque département et appel à volontariat.

Comité : Le bureau comprend président, trésorier, secrétaire, qui restent en contact chaque semaine pour faire un point hebdomadaire.

Secrétariat général : Centralise toutes les informations transmises par les différents départements (rapports, etc...) et les transmet au Comité. Rédige les procès-verbaux.

Juridique : Prise de contact avec des partis politiques entre autres. Etablir des projets de lois, créer un « poids » politique.

Finance : Trésorerie. Seront prioriser les personnes ayant de l'expérience dans le domaine comptable ou autre exercice s'y approchant.

Relation Extérieur : Il s'agit avant tout de prise de contact afin de créer un réseau fiable, divers et varié. Politiques, associations / collectifs, éleveurs etc...

Commission d'enquête : Seront privilégiées les personnes ayant un profile scientifique ou d'enquêteur / détective pour la recherche d'informations. On s'appuiera ici sur des réseaux déjà existants, avec un protocole d'anonymisation qui sera mis en place pour les nouvelles sources ne souhaitant pas être identifiées. C'est un pôle important qui nécessitera de vérifier la fiabilité des informations recueillies.

Identification / Statistique : Identifier la présence du loup, localisation des meutes, mais aussi constat de braconnage, etc.. Regrouper toutes les données nécessaires aux statistiques.

Suivi des actions de terrain : Chaque action, pour chaque département, fera l'objet d'un suivi et d'un rapport transmis au secrétariat général puis au comité.

Education / Biodiversité : Ce département met l'accent sur l'éducation. Sensibiliser et informer le public, quelque soit son âge. Cela peut aller d'interventions dans des écoles à des manifestations / débats de plus large audience, en passant par une participation à des manifestations organisées par d'autres structures.

Communication / Marketing : Ce département regroupera principalement toutes les idées, les outils et les actions de promotion du loup et de la structure SPW.

5. Les objectifs à venir

- Concrétiser les départements
- Définir le cahier des charges par départements
- Faire prendre les fonctions des volontaires
- Etablir un listing des associations en Europe
- Etablir un listing des commissions et départements d'états
- Trouver des finances
- Prévoir des opérations de soutien aux associations
- Engager des prises de contact avec les autorités

6. Divers

- Les organisateurs
- L'assistance

Discussion libre entre organisateurs et participants. Un point d'honneur est remis sur la notion du « zéro tir à tuer », condition sinequanone d'adhésion à la SPW.

Les divers échanges avec l'assistance mettent l'accent sur l'importance de communiquer avec les divers acteurs du dossier loup : partisans, éleveurs, chasseurs... La notion d'éducation du public est mise en avant et partagée par tous.

Rodolphe GAZIELLO rappelle toutefois que le problème est purement **politique**. La communication est un rapport de force étatique qu'il faut affronter et qu'il n'y a que **politiquement** que nous pourrons peser et agir. Il s'agit de la ligne directrice de SPW.

« On transcende les courants associatifs, on transcende les partisans, on transcende les individuels, on transcende les frontières (...) et on discute ! »

La SPW n'oublie pas pour autant qu'elle travaille sur tous les fronts. Entre autre à redonner au Loup une image juste, au delà des légendes urbaines et autres pensées arriérées bien souvent initiées par la religion.

Jean-Claude QUINTALET en profite pour évoquer l'impact absolument incroyable qu'à eu la réintroduction du loup sur l'environnement et la biodiversité du parc de Yellowstone (USA).

Cédric MILANINI propose également l'idée d'une aide aux éleveurs qui respecteraient la présence du loup. Un label de ce type est déjà en place dans les Abruzzes et l'idée de l'appliquer dans d'autres pays serait un projet formidable : aider les éleveurs avec un Agneau labellisé « élevé en zone loup ».

La séance se termine sur les remerciements :

A M. Sami KANAAN - Conseiller administratif à la ville de Genève (gratuité de la salle), au Muséum d'histoire naturelle (mise à disposition de la salle), Infomaniak et François MARTINEZ (création et la gestion du site internet SPW), aux organisateurs (Christianne et Pascal DELOBEL, Fabrice MONNET, Rodolphe GAZIELLO), aux associations (le Klan du Loup, Convention Vie et Nature, The Wolf Army, Collectif du 06, Animus Defend Animals), Radio Parole d'Animaux (diffusion de l'évènement), Eklectik (création des T-Shirts à prix coûtant) et les Films du Tigre (mise à disposition de l'écran).

Conclusion

Ce deuxième colloque s'est vu honoré de la présence de personnes foncièrement attachées à la sauvegarde du Loup. La participation de ces biologistes, spécialiste canidés, et autres acteurs de la protection animale démontre un engagement réel en faveur de la conservation et de la protection de *Canis lupus lupus* sur nos territoires. Cette « convergence » européenne des volontés et des actions est nécessaire et primordiale à la survie de *Canis lupus lupus*.

Tous les départements de la structure SPW ont été expliqués, discutés et validés, bien que certains éléments soient encore à améliorer. Des échanges constructifs ont pu être établis, avec le partage d'expériences personnelles, écouté avec grand intérêt par l'ensemble de l'auditoire.

Ce deuxième Colloque clôt sa séance sur un bénévolat naissant chez quelques participants montrant déjà un intérêt particulier pour certains départements.

La Society for the Protection of Wolves s'éveille...

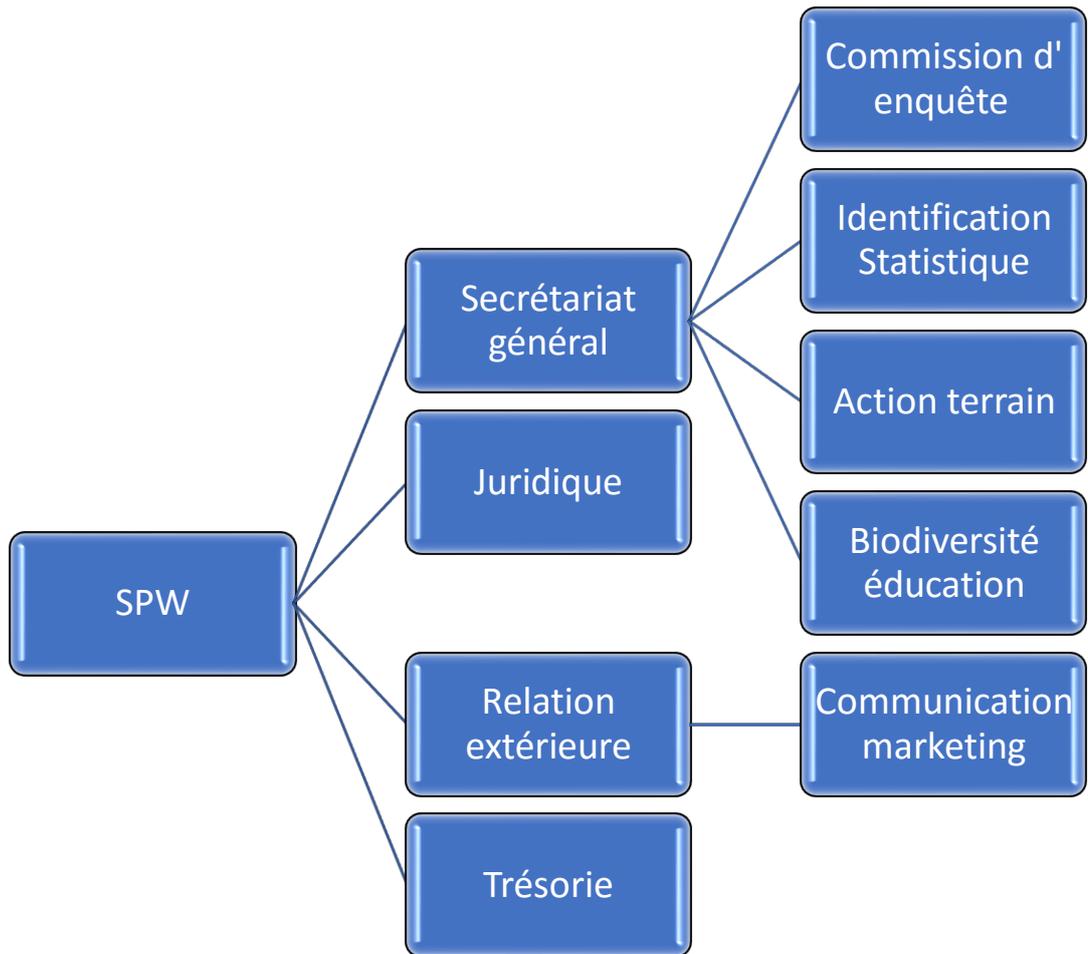
Page Facebook : Society for the Protection of Wolves SPW

L'intégralité de ce colloque peut être visionné sur la chaîne YouTube de l'association le Klan du Loup.



Annales rédigées par Muriel LIVIERO le 25 juillet 2018.

Organisation structurelle Society for the Protection of Wolves 2018



CHARTRE POUR LE LOUP

La Charte pour le Loup réunit toutes les associations, fondations, organisations, collectifs et scientifiques qui œuvrent pour la protection et la préservation du "Loup commun" (*Canis lupus lupus*) et de ses sous-espèces, indispensables à la régulation naturelle d'un écosystème.

Présentation

Cette Charte permet un renforcement des actions et des implications des acteurs des pays concernés, autour de la protection et de la préservation du "Loup commun" (*Canis lupus lupus*) et de ses sous-espèces, par un regroupement le plus large possible autour de cette même cause.

Cette Charte est un document signé par toutes les associations, fondations, organisations, collectifs et scientifiques engagé-e-s dans le même combat, à savoir la mise en place d'un moratoire sur les quotas d'abattage de loups. L'objectif final de cette Charte est l'arrêt total des tirs létaux contre le "Loup commun" (*Canis lupus lupus*) et les sous-espèces.

Cette Charte n'engage aucune obligation d'adoption d'une orientation d'association plus qu'une autre, mais vise à harmoniser les actions des parties adhérentes. Le but est d'organiser des opérations afin de mieux faire connaître le "Loup commun" (*Canis lupus lupus*) et les sous-espèces ainsi que de faire poids auprès des autorités politiques.

Conditions

Cette Charte est un acte de solidarité dans l'action, autour de valeurs communes, contre l'abattage des "Loups communs" (*Canis lupus lupus*) et des sous-espèces. Elle représente une éthique au-dessus de toutes rivalités, une synergie des compétences, pour rompre un certain « isolement » des actions d'associations dans les pays tiers.

Cette Charte n'implique aucune obligation juridique. Il s'agit d'une mise en réseau des compétences et savoir-faire afin d'agir collectivement.

Ce partage est une mutualisation d'informations pour une meilleure efficacité.

Un-e- représentant-e- de chaque entité engagera celle-ci par sa signature, symbolisant ainsi son intégration dans cette Charte.

Cadre juridique

Convention de Berne de 1979

[...] *Reconnaissant que la faune et la flore sauvage constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, scientifique, culturelle, récréative, économique et intrinsèque qu'il importe de préserver et de transmettre aux générations futures ;*

Reconnaissant le rôle essentiel de la flore et de la faune sauvage dans le maintien des équilibres biologiques ;

Constatant la raréfaction de nombreuses espèces de la flore et de la faune sauvage et la menace d'extinction qui pèse sur certaines d'entre elles ; [...]

Article 1

Les entités adhérentes s'engagent pour la protection et la préservation du "Loup commun" (*Canis lupus lupus*) et des sous-espèces.

Article 2

Les entités adhérentes sont fermement opposées à l'élevage et au trafic, sous toutes ses formes, de loups / hybrides de loups.

Article 3

Les entités concernées déclarent sur l'honneur n'avoir jamais été condamnées en justice pour atteinte au Vivant (meurtre, assassinat, acte de torture, maltraitance, harcèlement sexuel, etc...)

Article 4

La Charte pour le Loup n'est la propriété de personne ni d'aucune organisation.

Article 5

Chaque entité concernée par cette Cause peut adhérer à cette Charte, et s'en retirer librement à tout moment.

Article 6

La Charte pour le Loup ne peut être dissoute que sur accord de l'ensemble des parties signataires.